



Chambre
des notaires

16 AOÛT 2022

Minute express

Votre courrier prioritaire.

Bonjour,

Tête-à-tête du notariat

Un évènement
pour renouer. Enfin!

Formations, consultations
et réflexions sur la profession.

À VOTRE AGENDA!
29 et 30 septembre 2022

📍 Québec

Inscrivez-vous dès maintenant !

C'est parti ! La période d'inscription au Tête-à-tête du notariat est maintenant ouverte directement sur le portail Cognita.

2 journées de formation et d'inspiration les 29 et 30 septembre

Participez en réservant votre place en présentiel – faites vite, celles-ci sont limitées – ou encore en virtuel grâce à la webdiffusion en direct avec un maximum de contenu. Dans les deux cas, vous devrez choisir parmi un large éventail de présentations et de conférences.

Une soirée retrouvailles au prestigieux *Diamant*, en extra du programme le 28 septembre !

En nouveauté cette année, le lancement des retrouvailles de la profession se fera dans le

cadre d'une soirée inédite au mythique *Diamant* de Québec, en plein cœur de la Place D'Youville.

Une occasion de vous retrouver dans un endroit mariant histoire et modernité, à la manière de la profession notariale !

Au programme : performances artistiques, découvertes culinaires et parcours d'expériences sur trois étages meubleront cet évènement festif.

Ne manquez pas cette occasion tant attendue de vous retrouver entre consœurs et confrères dans un rendez-vous qui allie formations, inspirations, rencontres et expérimentations. Le tout dans le décor enchanteur de Québec au mois de septembre.

Inscrivez-vous ici sur Cognita !

[Consultez dès maintenant la programmation →](#)

Joignez-vous à nous et partagez nos contenus sur vos réseaux!



ME DÉSABONNER- AVIS LÉGAL :

© Chambre des notaires du Québec, 2021. Mention légale : <https://www.cnq.org/modalites-et-conditions-d-utilisation/>. Les opinions émises dans les textes n'engagent que la responsabilité des auteurs. Le fait qu'un annonceur puisse présenter de l'information, une chronique, une opinion ou un court dossier dans l'infolettre ne signifie pas nécessairement que ces contenus sont endossés par la Chambre des notaires du Québec. Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.